



**Syndicat Mixte
Sambre Mobilités**

4 Avenue de la Gare
CS 10159
59605 MAUBEUGE Cedex

**Extrait du registre des délibérations
du comité syndical**

Séance du : 24 juin 2026 Date de la convocation : 17 juin 2026 Affichage ordre du jour : 17 juin 2026 Délibération : n°45/2026 Objet : Représentation du syndicat au sein des organismes extérieurs : désignation des représentants, délégués et membres auprès du GART, de l'ADU Sambre Avesnois Hainaut Thiérache, d'AGIR, du syndicat mixte des Mobilités des Hauts-de-France, du CEREMA, de l'association ECOTER et de l'association « Réseau Vélo et Marche »	Nombre de délégués en exercice : 26 Nombre de délégués présents : 18 Nombre de votants : 19 dont 1 pouvoir
---	---

Le comité syndical s'est réuni le 24 juin 2026 à 17h30 au siège de Sambre Mobilités, 4 avenue de la Gare à Maubeuge, sous la présidence de Benoît COURTIN, Président du syndicat mixte Sambre Mobilités.

Etaient présents :

CAMVS : Délégués titulaires : BEAUQUEL Arnaud, BECQUET Gilles, BOUCHEZ Sébastien, BOUILLIEZ Alain, BOUNOUA Boufeldja, CHABOT-Pascal, COURTIN Benoît, DAMIENS Ludovic, DUPONT Claude, DURIEUX Jean, GUILLAUME-MAINGUIN Serge, JALLAY Albert, LEBRUN Annick, MASCAUT Corinne, MILLE Yvon, PAREE Alexandre, PÉCHER Thérèse, PIEGAY André, POURBAIX Hervé, ROMBEAUT Jean-Pierre, ROSIER Ghislain, SILVA Olivier, THURETTE Jacques, YAHATENE Karim, ZELANI David.

CAMVS : Délégués suppléants : ASCONE Guiseppe, BARSOUX Marc, BOUGHAZI Abdoullah, CORBEAUX Didier, DELHORS Anne, DEVILLERS Sylvie, DUVEAUX Michel, FUENTES Sylvie, GEORGES Hugo, GOBINET-STOUPY Kathia, LEDUC Patrick, LEFERME Daniel, LEMAIRE Laurence, LEMAITRE Jean-François, LOCOCCIOLO Emmanuel, MASOLINI Bruno, PAQUE Jeannine, PETIT Vincent, PIETTE Fabrice, RIFFE Laurent, TONDEUR Pierre, TRIGAUT Michel, VAN CAUWENBERGE Aude, WAVRIN Antoine, WILMOTTE Stéphane

Délégués de la CAMVS ayant donné pouvoir : JALLAY Albert à LEBRUN Annick.

Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) : Délégué titulaire : CAUDRELIER Amandine

CCPM : Délégué suppléant : DELRUE Valérie

Secrétaire de séance : LEBRUN Annick

Représentation du syndicat au sein des organismes extérieurs : désignation des représentants, délégués et membres auprès du GART, de l'ADU Sambre Avesnois Hainaut Thiérache, d'AGIR, du syndicat mixte des Mobilités des Hauts-de-France, du CEREMA, de l'association ECOTER et de l'association « Réseau Vélo et Marche »

Exposé :

M. le Président informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation des représentants ou délégués au sein des organismes extérieurs.

Suite au changement de présidence du syndicat, et à l'installation du comité syndical dans sa nouvelle composition et conformément à l'article 29 du règlement intérieur du syndicat qui précise « *en effet, quand il y a lieu, pour quelque cause que ce soit, à une nouvelle élection du Président du syndicat mixte, et qu'il est par conséquent procédé à une nouvelle élection des Vice-présidents, il est également opéré une nouvelle désignation des délégués au sein des organismes extérieurs. A cette occasion, les délégués en poste peuvent être soit reconduits expressément dans leur fonction, soit remplacés* ».

Dans ce cadre, il convient donc de revoir les représentations du syndicat au sein de certains organismes en procédant au renouvellement ou au remplacement de ces derniers.

Le comité syndical du syndicat mixte Sambre Mobilités :

- Vu l'article L.5211-1 qui précise « *que les dispositions du chapitre 1^{er} du titre II du livre 1^{er} de la deuxième partie relative au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre* »,
- Vu l'article L.2121-33 qui s'applique en conséquence et qui précise : « *que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacles à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes* »,
- Vu la délibération en date du 6 mai 2026 désignant et déclarant M. Benoît COURTIN, Président du syndicat,
- Vu les précédentes délibérations relatives à la désignation des représentations ou délégués du syndicat au sein des organismes extérieurs,
- Vu la délibération en date du 11 décembre 2023 relative à l'adhésion à l'association "Club des Villes & Territoires Cyclables et Marchables", devenue, à la suite de sa fusion avec "Vélo & Territoires" le 19 décembre 2024, le Réseau Vélo et Marche et la désignation d'un membre au sein de l'assemblée générale,
- Vu la délibération en date du 4 septembre 2024 relative à l'adhésion du syndicat au CEREMA et la désignation d'un représentant du syndicat,
- Vu la délibération en date du 8 octobre 2025 relative à l'adhésion à l'association ECOTER et à la désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale de l'association,
- Vu la présentation préalable et l'examen du présent projet de délibération en réunion du bureau du syndicat mixte Sambre Mobilités en date du 17 juin 2026,
- Et sur proposition de M. le Président.

Considérant :

- la nécessité de procéder à une nouvelle désignation des représentants, délégués et membres au sein des organismes extérieurs conformément aux articles du code général des collectivités territoriales et du règlement intérieur du syndicat.

Concernant le Groupement des Autorités Responsables du Transport (GART) :

Je vous propose de désigner en qualité de titulaire M. Benoît COURTIN et en qualité de suppléant M. Arnaud BEAUQUEL

Concernant l'Agence de Développement et d'Urbanisme Sambre Avesnois Hainaut Thiérache (ADU) :

Je vous propose de désigner en qualité d'administrateur M. Ludovic DAMIENS pour siéger au conseil d'administration et à l'assemblée générale de l'agence.

Concernant l'Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux de transport public (AGIR) :

Je vous propose de désigner en qualité de titulaire M. Benoît COURTIN et en qualité de suppléant M. Ludovic DAMIENS.

Concernant le syndicat mixte des Mobilités des Hauts-de-France :

Je vous propose de désigner en qualité de délégué titulaire M. Arnaud BEAUQUEL et en qualité de délégué suppléant M. Benoît COURTIN.

Concernant le réseau « Vélo et Marche »

Je vous propose de désigner M. Benoît COURTIN en tant que membre pour participer aux assemblées générales et de désigner, en cas d'absence du membre titulaire, Mme Annick LEBRUN.

Concernant le CEREMA

Je vous propose de désigner M. Benoît COURTIN pour représenter le syndicat au titre de cette adhésion et de désigner, en cas d'absence du représentant, Mme Amandine CAUDRELIER.

Concernant l'association ECOTER

Je vous propose de désigner M. Benoît COURTIN en qualité de titulaire pour représenter le syndicat au sein de l'assemblée générale de l'association.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Concernant le Groupement des Autorités Responsables du Transport (GART) :

- **DESIGNE ET PROCLAME** comme représentant TITULAIRE du syndicat au sein des instances et de l'assemblée générale du GART : M. Benoît COURTIN.

- **DESIGNE ET PROCLAME** comme représentant SUPPLEANT au sein des instances et de l'assemblée générale du GART : M. Arnaud BEAUQUEL.

Concernant l'Agence de Développement et d'Urbanisme Sambre Avesnois Hainaut Thiérache (ADU) :

- **DESIGNE ET PROCLAME** comme représentant TITULAIRE du syndicat au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'ADU Sambre Avesnois Hainaut Thiérache : M. Ludovic DAMIENS.

Concernant l'Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux de transport public (AGIR) :

- **DESIGNE ET PROCLAME** comme représentant TITULAIRE du syndicat au sein des instances et de l'assemblée générale d'AGIR : M. Benoît COURTIN.
- **DESIGNE ET PROCLAME** comme représentant SUPPLEANT au sein des instances et de l'assemblée générale d'AGIR : M. Ludovic DAMIENS.

Concernant le syndicat mixte des Mobilités des Hauts-de-France :

- **DESIGNE ET PROCLAME** comme délégué TITULAIRE du syndicat au sein du comité syndical du syndicat mixte des Mobilités des Hauts-de-France : M. Arnaud BEAUQUEL.
- **DESIGNE ET PROCLAME** comme délégué SUPPLEANT du syndicat au sein du comité syndical du syndicat mixte des Mobilités des Hauts-de-France : M. Benoît COURTIN.

Concernant le réseau « Vélo et Marche » :

- **DESIGNE ET PROCLAME** comme représentant du syndicat au sein de l'assemblée générale du réseau « Vélo et Marche » M. Benoît COURTIN et en cas d'absence du membre titulaire, Mme Annick LEBRUN.

Concernant le CEREMA :

- **DESIGNE ET PROCLAME** comme représentant du syndicat au titre de cette adhésion M. Benoît COURTIN, et en cas d'absence du représentant, Mme Amandine CAUDRELIER.

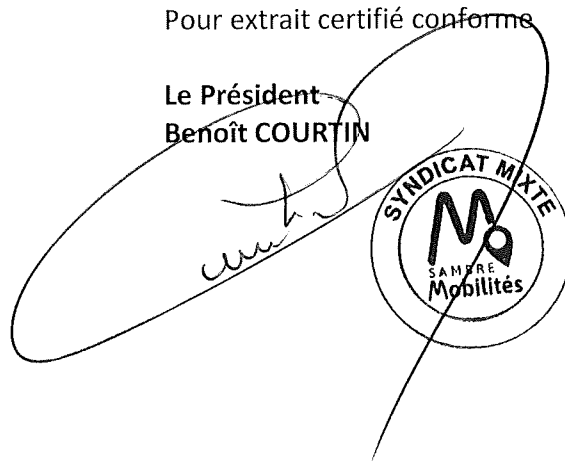
Concernant l'association ECOTER :

- **DESIGNE ET PROCLAME** comme représentant du syndicat au sein de l'assemblée générale de l'association ECOTER M. Benoît COURTIN.
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document permettant l'application de la présente délibération,

- **CHARGE M.** le Président de transmettre la présente délibération, après exercice du contrôle de légalité par les services de l'Etat, au GART, à l'ADU, à AGIR, au syndicat mixte des Mobilités des Hauts-de-France, au réseau « Vélo et Marche », au CEREMA et à l'association ECOTER.

Pour extrait certifié conforme

Le Président
Benoît COURTIN

A large, loopy handwritten signature in black ink is written over the printed name 'Benoît COURTIN'. To the right of the signature is a circular stamp. The stamp has 'SYNDICAT MIXTE' at the top, a large stylized 'M' in the center, and 'SAMBRE Mobilités' at the bottom.

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr